CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E126027** **VALABLE JUSQU'AU** **12/06/2027**

ÉDITÉ LE 15/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/01/2004

Raison sociale : CABE PHILIPPE

Forme juridique : EI
DEPUIS LE 28/05/2024

Capital : 0

135 ROUTE DE MONT DE MARSAN
40090 ARTASSENX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC mont de marsan

Siret : 451 145 213 00026

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 7153860

Assurance Responsabilité Travaux :
ACM-IARD SA I7 4002261

Assurance Responsabilité Civile :
ACM-IARD SA I7 4002261

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 06 70 04 86 12 **Fax :**

Portable : 06 70 04 86 12

Responsabilité légale :
CABE PHILIPPE CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : philippe.cabe40@gmail.com

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 200 000 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	2	21/05/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/06/2026 17:08

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.